

Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille		
Délibération n°D2021_51 DRCL	Nombre de conseillers en exercice : 24	Nombre de procurations : 3
	Nombre de conseillers présents : 19	
Date de la convocation : 9 juin 2021		Nombre de votants : 22

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de PROVIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Prévert, (en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19), sous la présidence de M. ZBIERSKI Joffrey, Maire.

Etaient présents :

MMES et MM. ZBIERSKI Joffrey, AGBEGNA Kwami, CHOQUEREAU Alice, ANSELYN Marie, FOURMAUX Coralie, LEGRAND Liliane, BLOQUET Jean-Louis, DEMARQUET Cécile, BOIN Marie-Caroline, MATTE Jean-François, DELCROIX Tiphaine, KNOCKAERT Céline, CLAEYS Mathieu, DELAPLACE Régis, ROUSSEAU Jean, PINDIUR Nadia, DELOFFRE Philippe, TAYLOR Nadège, MALBRANQUE Sébastien.

Absents excusés :

DINGENEN Bernard qui avait donné procuration à AGBEGNA Kwami, LEIGNEL Serge qui avait donné procuration à FOURMAUX Coralie, CORDONNIER Caroline, ALZAS Jocelyne, PLAHIERES Pierre qui avait donné procuration à ZBIERSKI Joffrey.

Madame KNOCKAERT Céline a été élue secrétaire.

I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 21 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL et RADINGHEM-EN-WEPPES et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de cinq PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification des onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme et décide d'engager une enquête publique unique portant que l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion des procédures de révision des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur des procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pas pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLUS, ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer d'avantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la MEL, sur le site internet de la MEL (www.plu.lillemetrople.fr), mise à disposition informatique du dossier aux conseillers municipaux.

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue et en septembre 2021.

III. Avis du Conseil Municipal

Au regard des projets de modifications présentés et des discussions en séance, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joffrey ZBIERSKI